

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1993.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur
le projet de loi de finances pour 1994, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE,

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, vice-présidents ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, secrétaires ; Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Fease, Jean Besnon, Marcel Bouy, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, Raymond Cayrol, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaera, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, Charles Ginéry, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larçher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leynour, Maurice Lombard, René Marqués, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Gérard Miquel, Louis Moinard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pan, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Henri de Raincourt, Paul Rasult, Jean-Marie Rausch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Joaselin de Roban, Raymond Soucarat, Michel Souplet, Fernand Tardy.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10e légis.) : 536, 580, 584 et 585.

Sénat : 100 et 101 (annexe n°11) (1993-1994).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
I. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1992	7
A. LES RELATIONS COMMERCIALES	7
B. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES	9
II. LA POLITIQUE MENÉE EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1992	11
A. LA POLITIQUE NATIONALE	11
1. Les dotations budgétaires	11
2. La politique conventionnelle et contractuelle	13
<i>a) Les conventions</i>	<i>13</i>
<i>b) Les contrats de plan et de développement</i>	<i>15</i>
3. Les mesures fiscales	20
B. LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE	22
1. Le bilan du VIème FED	22
2. Le VIIème FED	24
3. La coopération dans le domaine des produits de base	26
4. La coopération régionale	26
III. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES DIFFÉRENTS TERRITOIRES D'OUTRE-MER	29
A. LA NOUVELLE-CALÉDONIE	29
1. Les industries extractives	29
2. L'agriculture et la pêche	31
3. Le secteur secondaire	35
4. Le tourisme	36

	<u>Pages</u>
B. LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	38
1. L'agriculture et la pêche	38
<i>a) L'agriculture</i>	<i>38</i>
<i>b) La pêche</i>	<i>40</i>
2. Le secteur secondaire	42
<i>a) L'industrie et les mines</i>	<i>42</i>
<i>b) Le bâtiment-travaux publics</i>	<i>43</i>
3. Le tourisme	43
4. L'impact économique des interventions publiques en Polynésie Française	45
C. WALLIS ET FUTUNA	48
1. L'agriculture et la pêche	48
2. Le secteur secondaire	48
3. Le tourisme	49
4. Les interventions de l'Etat et des Communautés européennes	49
D. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	50
CONCLUSION	52

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget du ministère des DOM-TOM pour 1994 atteint 2.258,7 millions de francs, soit une diminution de 5,6 % par rapport à la loi de finances initiale de 1993. Cependant, cette diminution est réduite à 2,4 % si on compare la réalité budgétaire de la loi de finances de 1993 amputée des annulations de crédits de février et de mai 1993 : les autorisations de programme s'inscrivent en légère baisse par rapport à la loi de finance initiale de 1993 (-0,6 %) mais augmentent de 2,1 % comparés aux crédits effectivement disponibles.

La diminution sensible (- 26,8 %) des crédits du titre IV par rapport à la loi de finances initiale de 1993 résulte, pour une part non négligeable, d'une mesure de régularisation budgétaire transférant sur le titre III les crédits de 75 emplois de fonctionnaires titulaires affectés dans les TOM et jusqu'ici payés, de façon peu orthodoxe sur le plan budgétaire, sur les crédits du titre IV.

En ne prenant pas en compte ce transfert interne, l'économie réelle sur le titre IV est de 18 % par rapport à la loi de finances initiale de 1993 mais de 9,8 % par rapport aux crédits disponibles après annulation.

Pour autant, le soutien de l'Etat aux Territoires d'Outre-Mer ne s'est pas démenti et la continuité de l'effort financier honorera les engagements pris en 1988 en Nouvelle-Calédonie comme en 1993 en Polynésie.

Le montant des crédits consacrés aux actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie est en progression dans le projet de loi de finances pour 1994 tant en autorisations de programme (+ 7 %) qu'en crédits de paiement (+ 11,38 %). Les crédits de ce chapitre autoriseront le financement de la tranche annuelle des engagements pris au titre de la seconde génération des contrats de développement Etat/Provinces et de la Convention Etat/Territoire. Ils couvriront également la tranche annuelle du contrat de ville de Nouméa, la dotation compensatrice pour les charges d'enseignement primaire et d'assistance médicale gratuite ainsi que la poursuite des opérations «400 cadres» et «jeunes stagiaires pour le développement». L'évolution des crédits confirme ainsi la volonté du gouvernement de poursuivre en 1994 la ligne fixée par les accords de Matignon.

Les crédits consacrés à la Polynésie permettront d'honorer les engagements pris dans le pacte de progrès économique, social et culturel dont l'enveloppe prévue de 110 millions de francs intègre l'ensemble des politiques en faveur de ce territoire (contrat de développement, contrat de ville de Papeete, FADIP et logement social). En outre, l'équipement des communes de Polynésie fera l'objet d'une dotation de 15 millions de francs.

La dotation du FIDES général permettra également de soutenir en Nouvelle-Calédonie la politique foncière de l'ADRAF et de poursuivre à Wallis-et-Futuna le plan directeur de développement ainsi que la première tranche du contrat de plan 1994/1998 de ce territoire.

S'agissant du territoire des TAAF, les crédits de recherche sont en augmentation sensible, qu'il s'agisse de la dotation de fonctionnement (+ 12,15 %) ou de la dotation d'investissement (+ 18,5 % en crédits de paiement). Cette augmentation confirme la priorité accordée au sein des crédits de recherche à l'Institut pour la recherche et la technologie polaires et à l'action menée par cet institut en Antarctique.

On rappellera que 1 franc CFP est égal à 0,055 franc français.

I. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1992

A. LES RELATIONS COMMERCIALES

Le bilan des échanges extérieurs fait apparaître que, malgré une dépendance encore forte vis-à-vis de la métropole pour les importations, les exportations des TOM se diversifient.

L'évolution sur 1990-1992 se présente comme suit :

ECHANGES COMMERCIAUX DES TOM ET DE MAYOTTE

	Importations	Part France	Exportations	Part France
Polynésie (MF CFP)				
1990	91.927	51,6 %	11.011	29,5 %
1991	93.829	47,5 %	13.131	48,2 %
1992	86.021	45,6 %	10.178	34,0 %
Nouvelle-Calédonie (MF CFP)				
1990	86.929	47,5 %	47.568	30,6 %
1991	88.798	45,7 %	47.457	27,8 %
1992	89.160	46,3 %	45.917 (1)	27,8 % (1)
Mayotte (milliers de FF)				
1990	329.659	68,7 %	13.598	70 %
1991	373.796	62,7 %	14.261	70 %
1992	463.336	74,0 %	15.818	70 %

(*) Données non disponibles pour Wallis-et-Futuna.

(1) Service des douanes

Les indicateurs disponibles témoignent globalement d'une certaine aggravation du déséquilibre entre les importations et les exportations. Ainsi, le solde des échanges tend à se détériorer, soit en raison d'une augmentation plus rapide des importations que des exportations (à Mayotte et Wallis-et-Futuna), soit parce que les recettes d'exportations, soumises aux chocs extérieurs (baisse des cours des matières premières (nickel) et fluctuations à la baisse des cours des devises) ont été insuffisantes pour financer les importations, certes en recul du fait de l'atonie de la conjoncture.

En conséquence, les taux de couverture des importations par les exportations s'établissent en baisse, à 12 % en Polynésie (contre 14 % en 1991), 44 % en Nouvelle-Calédonie (contre 52 % en 1991) et 6 % à Mayotte (contre 7 % en 1991).

Cette évolution cache cependant une insertion lente mais régulière des TOM dans la zone économique Asie-Pacifique qui connaît (pour les pays d'Asie de l'Est - la Chine en particulier-) une croissance très élevée avec un rythme annuel de 7 %.

● La métropole reste prépondérante dans les importations.

Malgré leur éloignement géographique, les territoires d'outre-mer entretiennent des relations commerciales étroites avec la France métropolitaine, qui est de loin leur premier fournisseur : en 1992, près de la moitié des biens importés par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française proviennent de la métropole (respectivement 46,3 % et 45,5 %) ; cette concentration s'est renforcée pour Mayotte (74 % des importations contre 70 % auparavant).

Les autres pays de la CEE représentent entre 12,8 % et 15,0 % des importations de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie. Le commerce avec les pays voisins reste encore peu développé : les Etats-Unis ont fourni 13,6 % des importations de la Polynésie française en 1992 et 5,3 % de celle de la Nouvelle-Calédonie : la part de l'Australie s'élève à 10,2 % pour la Nouvelle-Calédonie et à 6,9 % pour la Polynésie française ; celle du Japon est de 6,3 % pour la Nouvelle-Calédonie et de 5 % pour la Polynésie française.

A Wallis-et-Futuna, les marchandises proviennent essentiellement de Nouvelle-Calédonie et de Nouvelle-Zélande. L'Australie fournit également Wallis par voie maritime. Les Iles Fidji, Samoa et Tonga demeurent des provenances occasionnelles.

● Mais les exportations se diversifient.

Contrairement aux flux d'importations, les exportations des territoires d'outre-mer ont souvent pour destination principale des pays de leur zone géographique. La France métropolitaine, de manière générale, n'est pas le premier client des TOM du Pacifique ; ainsi, en ce qui concerne la Polynésie française, les exportations vers la métropole n'ont représenté que 34 % du total en 1992, contre plus de 53 % en 1987. Il convient de

noter que l'Asie joue un rôle croissant puisqu'elle représente désormais 39 % des exportations en valeur du Territoire ; le Japon est le premier acquéreur de perles noires.

Les données disponibles pour la Nouvelle-Calédonie ne permettent pas d'identifier de façon détaillée la part de la France dans les exportations totales, mais le nickel -qui représente près de 90 % des exportations- est exporté principalement vers le Japon ou l'Australie, et la part des produits exportés, en valeur, vers la métropole est assez faible et s'établit à 27,8 % en 1992.

Les exportations de Mayotte sont en revanche, très peu diversifiées géographiquement et la France métropolitaine a reçu en 1992 70 % des produits de l'île. Elle achète en particulier, l'ensemble de la production d'ylang-ylang de cette collectivité territoriale. Les autres marchés à l'exportation sont surtout régionaux ; les Comores : 17 %, de la Réunion : 9 %, l'Afrique du Sud : 2 % et Madagascar : 1 %.

B. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le ralentissement de la croissance mondiale à compter du 4ème trimestre 1992 a affecté l'activité économique dans les TOM de manière inégale. Si la Polynésie et la Nouvelle Calédonie ont été profondément affectées, en revanche Mayotte et Wallis-et-Futuna ont vu le maintien de la croissance.

La consommation est restée relativement stable sauf à Wallis-et-Futuna et à Mayotte où elle a fortement progressé, en partie grâce à la revalorisation du SMIC (respectivement + 3 % au 1er janvier 1992 et + 8,5 % au 1er mai 1992). En Polynésie, le comportement des consommateurs et des investisseurs a été affecté dans un sens négatif par la décision de suspension des essais nucléaires intervenue en avril 1992.

Par ailleurs et à l'image de la métropole (+ 1,9 %), la hausse des prix a été très modérée dans l'ensemble des TOM ; on note en particulier une désinflation marquée en Nouvelle-Calédonie (2,5 % en 1992 contre 4,4 % en 1991).

Au cours de l'année 1992, les différents secteurs d'activité ont évolué de manière contrastée.

Si l'activité du bâtiment-travaux publics a été soutenue par les grands chantiers publics à Wallis-et-Futuna (lycée) et à

Mayotte (achèvement du port en eau profonde de Longoni), en revanche, ce secteur a été pénalisé par un recul des commandes publiques en Polynésie.

S'agissant des productions agricoles, on peut relever les bons résultats de la culture de la vanille (hausse de 100 % des exportations), de la noix de coco (hausse de 50 % des exportations) et de la pêche à Mayotte. En Nouvelle-Calédonie, les efforts en matière d'élevage local ont permis de réduire la dépendance du Territoire dans ce domaine. En Polynésie, les exportations de préparation de type monoï ont bénéficié de l'appellation d'origine contrôlée « Monoï de Tahiti ».

Concernant le nickel calédonien, le marché mondial a été caractérisé par une conjoncture particulièrement médiocre depuis le début de 1992. Ainsi, le déséquilibre entre une offre excédentaire (nouveaux producteurs en provenance des pays de l'Est) et une demande mondiale déprimée s'est traduit par une détérioration significative des cours du London Metal Exchange qui ont atteint des niveaux historiquement bas (2,59 US \$ en décembre 1992 contre 3,41 US \$ en janvier 1992, en moyenne mensuelle).

Enfin, l'activité touristique dans les territoires du Pacifique française, la fréquentation en Nouvelle-Calédonie ne parvient pas à progresser sensiblement en dépit du succès des croisières et de nombreuses réalisations hôtelières. En Polynésie, la relance de ce secteur est attendue, aidée en cela par un coût du transport aérien plus favorable, susceptible de créer une nouvelle demande.

L'analyse de la situation économique de chaque territoire, en 3ème partie, permet d'approfondir cette présentation générale. Il convient au préalable de présenter les principales actions menées tant au niveau national qu'au niveau communautaire en faveur des TOM.

II. LA POLITIQUE MENEÉE EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1992

A. LA POLITIQUE NATIONALE

1. Les dotations budgétaires

L'action de l'Etat en faveur du développement économique des territoires d'outre-mer passe par l'intervention du FIDES dont les crédits permettent de réaliser les grands équipements nécessaires pour combler les retards en infrastructure par rapport à la métropole.

En 1992, la gestion du FIDES a été réformée pour revenir à une gestion budgétaire ; auparavant la Caisse centrale de coopération économique en avait la charge. Les ressources du FIDES sont désormais inscrites au budget du ministère des DOM-TOM, qui s'en voit confier la gestion.

Le FIDES dispose de deux sections, la section générale (86 % du total en 1992) et la section territoriale.

Les crédits de la section générale sont affectés à des opérations ou à des programmes après avis du comité directeur du Fonds, tandis que ceux de la section territoriale sont octroyés de façon globale, chaque assemblée locale étant libre de leur utilisation.

● La répartition territoriale des autorisations de programme de la section générale en 1992

En 1992, la Polynésie est la première bénéficiaire puisqu'elle a reçu 41 % des crédits votés, soit un montant de 72,79 millions de francs. L'essentiel concerne des opérations déconcentrées, c'est-à-dire pour lesquelles il n'y a pas d'affectation précise, pour tout ce qui est de la compétence de l'Etat le choix des opérations relevant du Haut-commissaire :

- Fare de France (40 millions de francs)
- le FADIP (14,85 millions de francs)
- l'Équipement des communes (13,1 millions de francs).

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, il convient de noter que les fonds du Fonds d'Équipement des Provinces de Nouvelle-Calédonie (FEPNC) transitent par le FIDES pour un montant de 179,58 millions de francs en 1992. Les programmes prioritaires votés en 1992 pour ce territoire sont les suivants :

- l'acquisition de terres par l'ADRAF (18 millions de francs)
- le RPSMR (26 millions de francs)
- le logement social (11 millions de francs).

L'ensemble des opérations votées avoisine 58 millions de francs. Ainsi la part affectée à la Nouvelle-Calédonie en 1992 s'élève à 32,9 % environ (FEPNC exclu).

Les crédits concernant Wallis-et-Futuna (12,2 % soit environ 21,48 millions de francs) permettront de poursuivre le programme de développement.

Le reste des autorisations de programme se répartit entre les terres australes et antarctiques (9,6 millions de francs) et les dossiers traités à Paris (financement d'études, bonification de prêts de la SODEP).

● **L'évolution des crédits du FIDES (1992, 1993)**

- La section générale

En 1993, les subventions qui seront versées au FIDES apparaissent dans le tableau suivant :

en millions de francs

	Autorisations de programme			Crédits de paiement			FEPNC (1)	
	1992	1993	Variations (en %)	1992	1993	Variations (en %)	1992	1993
Section générale	160,70	186	15,74 %	131,48	155,40	18,19 %	-	-
Section territoriale	26,06	20	- 23,25 %	25,15	20	- 20,48 %	-	-

(1) Uniquement pour la Nouvelle-Calédonie, ces fonds transitent par le FIDES

En 1993, les subventions qui seront versées au FIDES (+ 10 %) pour les autorisations de programme (206 millions contre 186,75 en 1992) et 12 % pour les crédits de paiement (175,4 millions contre 156,63 en 1992) permettront de faire face aux engagements pris par l'Etat.

Les actions prioritaires définies dans les projets de loi de finances précédentes seront maintenues en 1993 et concernent :

- le logement social en Polynésie (40 millions de francs),

- le programme de soutien à des micro-projets de développement et à la réalisation d'équipements publics au titre du FADIP,

- le programme d'acquisition de terres par l'ADRAF en Nouvelle-Calédonie (18 millions de francs, même montant qu'en 1992),

- le programme d'équipements du territoire de Wallis-et-Futuna (20 millions de francs).

- La section territoriale

En dépit de leur régression (20 millions de FF en 1993 contre 26,06 millions en 1992), les crédits de la section territoriale devraient permettre d'assurer le financement d'opérations et de programmes d'investissements dont le contenu aura été arrêté par les assemblées des territoires et par les provinces de Nouvelle-Calédonie.

2. La politique conventionnelle et contractuelle

a) Les conventions

- La convention Etat-Territoire de Nouvelle-Calédonie

La convention couvrant les années 1993-1997 devrait s'élever à 517 millions de francs, dont 220 millions de francs en provenance de l'Etat (42,6 %).

Elle porte essentiellement sur les six opérations suivantes :

- Formation professionnelle
- Centre de formation des apprentis de Nouville
- Troisième tranche de rénovation du CHT
- Electrification rurale
- Equipements communaux
- Téléphone en milieu rural.

- Les conventions Etat-Territoire de Polynésie française

A la suite de la suspension des essais nucléaires et pour permettre au Territoire de faire face dans de bonnes conditions aux contraintes de l'année 1992, des mesures immédiates ont été décidées.

A cet égard, la convention douanière et de coopération économique CEA-CEP qui venait à expiration le 30 juin a été prorogée au 31 décembre 1992.

Le Territoire recevra à ce titre de l'Etat 54 millions de francs correspondant au forfait douanier et 16,7 millions de francs pour le forfait économique de la convention. Par ailleurs, le Commissariat à l'énergie atomique a versé au Territoire le 3 juillet 1992 une somme de 40 millions de francs au titre de compensation.

Une nouvelle convention, qui a fait l'objet d'une concertation au plan local et a abouti à la conclusion d'un accord-cadre du 27 janvier 1993, est en cours de négociation pour la période 1993-1998. Elle devrait faire l'objet d'une loi d'orientation en cours d'élaboration et qui pourrait être présentée à la session d'automne ou, plus vraisemblablement, à celle du printemps 1994.

- Les conventions Etat-Collectivité territoriale de Mayotte

Au titre de la convention Etat/Mayotte du 28 mars 1987, 1,5 millions de francs est chaque année consacré au renforcement du réseau d'adduction d'eau potable.

Par ailleurs, le ministère de l'Education nationale considère que les engagements contractuels de l'Etat au titre des tranches 1992 et 1993 du contrat de plan sont repris et inclus dans la nouvelle convention sur l'Education conclue pour la période 1992-1996. Une délégation d'autorisation de programme de 27 millions de francs en 1992 en faveur de l'enseignement du second degré (constructions colaires) a été effectuée au titre de cette convention.

b) Les contrats de plan et de développement

Créés en 1984 pour la durée du IX^e plan, jusqu'en 1988, ces contrats qui associent les financements de l'Etat et des régions ont été également conclus avec les territoires d'outre-mer pour la période 1989-1993. Pour la Nouvelle-Calédonie, ces contrats s'inscrivant dans les accords de Matignon ont une périodicité différente : les premiers ont été exécutés sur la période 1990-1992 et les seconds portent sur la période 1993-1997.

Leur montant s'établit comme suit :

MONTANTS PRÉVUS PAR LES CONTRATS DE PLAN

en millions de FF

	Etat	Territoire	Autres	Total
Polynésie française	472,0	503,0	110,5	1.085,5
Nouvelle-Calédonie (1993-1997)				
● Province Sud	420,0	482,0	nc	902,0
● Province Nord	671,0	496,0	nc	1.167,0
● Province Iles	314,0	174,0	nc	488,0
Wallis-et-Futuna	53,3	43,0	nc	96,3
Mayotte	nc	nc	nc	140,0

nc : Non communiqué

- Les contrats de développement en Nouvelle-Calédonie

Conformément aux articles 84 et 85 de la loi référendaire, les contrats de développement signés en décembre 1989 entre l'Etat et chacune des provinces pour une durée de trois ans ont mobilisé pour la période 1990-1992 près de 1,7 milliard de francs, pour la réalisation de plus de 120 opérations réparties entre les trois provinces.

• Le bilan d'exécution des contrats de développement 1990-1992 est satisfaisant

S'agissant de la Province Nord, les 4 axes prioritaires représentent un montant de 370,9 millions de francs sur 3 ans. Les opérations routières ont constitué la partie la plus importante du programme de rééquilibrage soit 187 millions de francs. Le taux de réalisation de ces opérations avoisine 60 % de leur coût total. Au titre de l'amélioration des conditions de vie, le programme «habitat» a été doté de 235 millions de francs.

L'aide à la formation (127 millions de francs) intègre des aides de l'Etat à l'enseignement privé et à l'extension des bourses scolaires qui ont été attribuées en totalité. Enfin, pour le développement rural (216 millions de francs), certaines opérations concernant les filières (fruits, café, cerfs...) sont achevées.

Le contrat de développement Etat-Province Sud représente 633,34 millions de francs sur 3 ans.

Les deux principales actions destinées à l'amélioration des conditions de vie : les infrastructures routières et l'habitat social, devraient être terminées en fin d'année 1993.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (75 millions de francs) constitue la deuxième priorité. La mission d'insertion des jeunes témoigne d'une démarche originale et efficace en matière de suivi personnalisé des jeunes désireux de trouver leur place dans le monde du travail.

Enfin, le programme de développement économique (135 millions de francs) est entièrement réalisé dans le domaine du tourisme et bien avancé pour le développement rural.

La Province des Iles avait défini 4 axes prioritaire pour un coût total de 289,9 millions de francs.

Les principaux programmes : le rééquilibrage (110 millions de francs), l'amélioration des conditions de vie (75 millions de francs) et le développement économique (58 millions de francs) sont en voie d'achèvement.

• Les contrats de développement Etat-province 1993-1997

Signés lors du comité de suivi des accords Matignon qui s'est réuni à Paris du 2 au 4 février 1993, ils prévoient l'apport par l'Etat de 1.426 millions de francs, soit une augmentation annuelle de plus de 10 % par rapport aux contributions précédentes.

Le montant global est ainsi réparti :

671 millions pour la province Nord,

314 millions pour la province des Iles,

420,5 millions pour la province Sud.

Les priorités de ces contrats sont le logement social, la formation initiale, le développement économique, la création de nouveaux pôles d'activités, l'amélioration des conditions de vie.

A cette somme, il convient d'ajouter 245 millions de francs qui seront affectés soit à des opérations interprovinciales, notamment en matière de recherche, soit à la convention entre l'Etat et le territoire.

Par ailleurs, un contrat de ville pour Nouméa a été signé en février 1993 pour un montant d'investissements de 665 millions de francs pour les cinq ans à venir avec une priorité donnée au logement social.

Le contenu de ces contrats est ci-après détaillé :

- Province Nord

Le contrat de développement couvrant la période 1993-1997 s'inscrit dans la continuité du contrat précédent. Il vise ainsi à poursuivre les efforts de rééquilibrage de l'aménagement de l'espace

provincial et à accélérer l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ces deux objectifs majeurs intègrent 7 programmes d'un coût global de 1,167 milliard de francs dont plus de la moitié (671 millions) sera pris en charge par l'Etat, les 496 millions restant, par la Province Nord. Ils incluent notamment l'achèvement de la route transversale «Koné-Tiwaka», l'habitat social en milieu tribal, la construction d'écoles et l'équipement des communes, et le développement des PME-PMI.

- Province Sud

Ce second contrat de développement couvrant la période 1993-1997, doit poursuivre de front deux objectifs : améliorer les conditions de vie des habitants les plus défavorisés de Nouméa et de son agglomération tout en favorisant le maintien des populations de l'intérieur de la Province et freiner ainsi l'exode rural. Il englobe le contrat de ville Etat-Commune de Nouméa. Le troisième objectif consiste à favoriser le développement économique.

Le coût financier global s'élève à 902 millions de francs sur 5 ans réparti entre l'Etat (420 millions) et la Province Sud (482 millions).

- Province des Iles

Pour la période 1993-1997, deux nouveaux objectifs (création d'activités économiques, efforts de formation) ont été dégagés, dans la continuité toutefois des orientations du contrat portant sur la période 1990/1992.

Le coût global de ces interventions s'élève à 488 millions de francs répartis entre l'Etat (314 millions) et la Province (174 millions).

- La Polynésie française : bilan du contrat de plan 1989/1993

Les financements apportés par l'Etat s'élèvent, fin 1992, à 345,636 millions de francs soit, en quatre ans, 73,2 % de sa participation hors avenant.

Au 31 décembre 1992, on peut apprécier le bilan de ce contrat de plan (signé le 11 janvier 1990 seulement) de la manière suivante :

- Concernant l'amélioration du réseau routier (29 MF de l'Etat en 4 ans), les programmes au titre des années 1989-90-91 sont entièrement réalisés.

- Au titre des constructions scolaires et universitaires, on relèvera la mise en service de trois établissements à l'occasion de la rentrée scolaire 1992 ; deux autres sont en cours de réalisation et prévoient d'ouvrir à la rentrée 1993. Enfin, la bonne exécution du programme contractuel a permis l'ouverture de l'université française du Pacifique lors de la rentrée universitaire 1992 (1.000 étudiants environ).

- S'agissant de la mise aux normes ATR 42 de 2 aérodromes de Tuamotu, les travaux d'aménagement de la première piste (aérodrome de Tikehau) sont achevés depuis septembre 1991.

- La constitution d'une flottille locale de pêche semi-industrielle a bénéficié de l'engagement de l'Etat qui a apporté la totalité (3 MF) des financements prévus de 1989 à 1992.

Les deux premiers navires, arrivés sur le Territoire en novembre 1990, ont engagé leurs campagnes de pêche et présentent des comptes d'exploitations bénéficiaires. Un troisième navire a été lancé en début d'année 1993.

- Le bilan du contrat de plan 1989-1993 à Wallis-et-Futuna

Le bilan du contrat de plan Etat/Territoire 1989-1993 au 31 décembre 1992 s'établissait de la manière suivante :

En trois ans seulement, les financements apportés par l'Etat se sont élevés à 50,576 millions de francs, soit la quasi-totalité (95 %) de sa participation totale.

L'Etat s'est engagé au-delà de ses obligations contractuelles dans la construction d'un lycée et d'un collège.

Le programme d'amélioration des routes territoriales se poursuit également, sur des crédits du ministère de l'Equipelement.

En matière de formation professionnelle, les services de santé constituent la priorité et ont absorbé 30 % des moyens financiers.

Enfin, deux îles ont été dotées de réseau d'eau potable.

3. Les mesures fiscales

- La mise en oeuvre des dispositions de défiscalisation

● Rappelons qu'institué par l'article 22 de la loi de finances rectificative n° 86-824 du 11 juillet 1986, le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer, valable dans les TOM comme dans les DOM, a fait l'objet d'une adaptation dans un sens plus restrictif tout en le prolongeant de 1996 à 2001, par la loi n° 91-1322 du 30 décembre 1991 portant loi de Finances pour 1992. Les modifications, applicables depuis le 1er juillet 1993, introduites par la loi de finances rectificative n° 93-859 du 22 juin 1993, sont revenues partiellement sur les mesures adoptées en 1991, en élargissant le dispositif à de nouveaux secteurs. Pour sa mise en oeuvre, facilitée par l'assouplissement de la procédure d'agrément, le Ministère des DOM-TOM sera systématiquement consulté.

○ Le bilan qui peut être tiré de ces mesures est très satisfaisant :

- de 1987 à 1990, la défiscalisation a surtout joué dans deux domaines : l'hôtellerie et le transport (Air Calédonie, Air Tahiti). L'une des réalisations les plus importantes a été le Club Med 2 (près de 1.000 milliard de francs).

Les modifications intervenues en 1991 ont entraîné un fort accroissement du nombre de dossiers déposés.

En 1992, sur 87 dossiers déposés (4 fois plus qu'en 1991), 15 concernaient les TOM, pour 2,2 milliards de francs :

- 10 pour la Polynésie (1,120 milliard de francs d'investissements)

- 4 pour la Nouvelle-Calédonie (1,06 milliard de francs d'investissements)

- 1 commun avec les DOM (15 milliards pour un aéronef, dossier non agréé).

L'analyse sectorielle est la suivante :

- 5 dossiers de bateaux en Polynésie (250 milliards de francs) et 1 en Nouvelle-Calédonie

- 4 dossiers hôteliers en Polynésie (790 milliards de francs)
- 3 dossiers hôteliers en Nouvelle-Calédonie (970 milliards de francs) dont un petit projet touristique de 10 MF agréé (plateforme nautique)
- 2 dossiers aéronefs :
 - . Polynésie : un ATR 72 pour environ 100 milliards de francs (agréé)
 - . Nouvelle-Calédonie : ATR 42 pour 75 milliards de francs (agréé).

L'instruction des demandes a donné les résultats suivants :

- 7 dossiers ont reçu l'agrément :
 - . 4 pour la Nouvelle-Calédonie
 - . 3 pour la Polynésie
- 6 dossiers ont reçu un avis défavorable (pour environ 900 milliards de francs)
- 2 dossiers ont fait l'objet d'un désistement (l'un d'entre eux, relatif à la construction du Méridien à Tahiti a été déposé de nouveau en 1993).

- Un «fonds de participation Wallis-et-Futuna» a par ailleurs été créé, et la convention l'officialisant a été signée par le Ministre des DOM-TOM lors de sa visite des 18 et 19 juin 1993.

Cette convention va permettre d'accorder des aides financières (de 550.000 à 2.750.000 FCFP soit 30.250 à 151.250 FF) aux entreprises privées s'installant dans le territoire.

B - LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

La limitation des ressources que la France est susceptible de mettre en oeuvre du point de vue bilatéral conduit à l'augmentation de l'importance du financement communautaire.

1. Le bilan du VIème FED

La décision d'association du 30 juin 1986 avait permis la mobilisation de 120 millions d'ECU en faveur des Pays et Territoires d'Outre-mer, dont 26,5 millions (soit 22 %) en faveur des TOM français.

Au 1er juillet 1993, la situation des crédits engagés de l'aide «programmable» du VIème FED était la suivante :

(En Milliers d'Écus)

PTOM FRANÇAIS	RAPPEL DOTATION	ENGAGEMENTS AU 31/7/93	
		Valeur absolue	%
Nouvelle-Calédonie	7.850	7.841	99,88
Polynésie française	8.250	5.224	63,32
Saint-Pierre-et-Miquelon	2.600	2.600	100
Mayotte	4.200	4.163	99,11
Wallis et Futuna	3.250	3.250	100
Terres Australes et Antarctiques Françaises	300 (1)	-	-
Total	26.150	23.78	88,25

(1) Sommes reportées sur le VIIème FED

Le bilan par action des aides programmables se répartit comme suit :

● NOUVELLE-CALÉDONIE

- Formation professionnelle dans différents secteurs d'activités (artisanat, pêche, agriculture, industrie) ;

- Développement agricole et rural (notamment dans le domaine de la pêche) ;

- Participation à un projet de développement minier (étude d'environnement).

● POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Programme de transport d'énergie électrique ;

- Création d'une flottille de pêche ;

- Etude biologique sur les huîtres ;

- Campagne d'éradication du moustique « Nono ».

● SAINT-PIERRE ET MIQUELON

La totalité de la dotation a été consacrée à des opérations d'aménagement portuaire.

● MAYOTTE

La dotation a été affectée à un projet d'électrification rural.

● WALLISET FUTUNA

La dotation a été affectée à un programme d'électrification rurale et de construction d'un réseau routier.

● TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

La dotation est prévue pour une étude d'environnement concernant la réalisation éventuelle d'une piste d'atterrissage en Terre Adélie.

Par ailleurs, au titre des aides non programmables, 85.000 Ecus ont été versés en 1988 à la Nouvelle-Calédonie suite au passage du cyclone HUGO et une ligne de crédit de 19 millions d'Ecus était ouverte au titre des capitaux à risque.

2. Le VIIème FED

Conformément aux dispositions de la décision d'association du 25 juillet 1991, 40,2 millions d'Ecus, soit 24,5 % du total des sommes attribuées aux PTOM et une progression de 52,3 % par rapport au VIème FED ont été affectés pour les actions de développement économique et social des ses territoires et collectivités territoriales d'outre-mer. A cette enveloppe vient s'ajouter, par décision de la Commission, 1,4 million d'Ecus provenant d'un reliquat du VIème FED.

A la différence du VIème FED qui avait mis l'accent sur les micro-réalisations, l'enveloppe globale du VIIème FED est plutôt orientée vers l'aide aux investissements lourds (infrastructure).

Pour les territoires français, la clé de répartition retenue, par comparaison avec la répartition effectuée au titre du VIème FED en millions d'Ecu est décrite dans le tableau ci-après.

On remarque que le reliquat du VIème FED a été attribué en majeure partie aux PTOM classés par la CEE comme «les moins développés». Wallis-et-Futuna et Mayotte ont ainsi bénéficié de 500.000 Ecus. Les 400.000 Ecus attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon permettent quant à eux de compenser un taux d'augmentation qui aurait été trop faible par rapport à la moyenne enregistrée.

Cette clé de répartition tient compte à la fois de critères géo-économiques et des projets de réalisation susceptibles de bénéficier d'un cofinancement du FED.

Territoire collectivité	VIème FED en MECU	VIIème FED en MECU	% Augmentation	Répartition reliquat du VIème FED	% Augmentation
Polynésie française	8,25	13,1	58,8	-	-
Nouvelle-Calédonie	7,85	12,5	59,2	-	-
Wallis et Futuna	3,25	4,6	41,5	+ 0,5 = 5,1	56,9
Saint-Pierre-et- Miquelon	2,60	3	15,3	+ 0,4 = 3,4	30,7
Mayotte	4,25	6,7	57,6	+ 0,4 = 7,2	60,9
Terres Australes et Antarctiques Françaises	0,3	0,3	0	-	-
Total	26,50	40,20	52,3	+ 1,4 = 41,6	53,3

Le bilan d'exécution des différents projets pour l'ensemble des territoires, par secteur de concentration, est très satisfaisant.

Ainsi, les taux de consommation s'avèrent excellents pour les petits territoires comme Wallis-et-Futuna ou Mayotte où ils s'établissent entre 70 et 90 %. Ils sont également satisfaisants pour les projets concernant la Nouvelle-Calédonie (de l'ordre de 70 %). En revanche, la Polynésie française accuse un certain retard (en raison des difficultés de mise en place des procédures au niveau local) -sauf pour la constitution d'une flottille de pêche- et dispose du reliquat le plus important au titre du VIème FED.

Les actions de développement économique et social cofinancés par la CEE font l'objet de programmes indicatifs qui ont été directement négociés avec les territoires et les collectivités territoriales (conformément aux dispositions de la décision d'association du 25 juillet 1991) et signés en juillet 1992.

Il s'agira, notamment, de financer les actions suivantes, pour un total de 41.946.000 Ecu, soit 276.843.600 francs.

S'agissant de la Polynésie française, l'essentiel de l'aide (80 % environ) a été affecté au projet d'assainissement des eaux usées des communes urbaines de Tahiti.

En Nouvelle-Calédonie, un programme de faible montant a été engagé avec le Territoire et concerne la formation. Les programmes par Province mettent respectivement l'accent sur le désenclavement dans celle du Nord, grâce à la route transversale Koné-Tiwaka, la réfection et l'agrandissement du grand aquarium dans celle du Sud afin de la rendre plus attrayant, et la réfection des structures scolaires dans celle des îles.

A Wallis-et-Futuna, l'essentiel de l'aide concerne l'électricité et l'eau. Cependant, les dégâts occasionnés par le tremblement de terre à Futuna le 13 mars 1993 ont conduit à un transfert des fonds en faveur de la reconstruction d'un barrage.

Rappelons que les versements du FED ne constituent qu'une participation aux apports de l'Etat et territoire considéré, apports auxquels le FED ne se substitue pas.

3. La coopération dans le domaine des produits de base

Les TOM français ont bénéficié de la majeure partie des dotations du STABEX (système de stabilisation des recettes d'exportations) pour le coprah et la vanille en Polynésie française et du SYSMIN (Mécanisme de financement spécial pour les produits miniers), pour le nickel en Nouvelle-Calédonie.

4. La coopération régionale

La quatrième convention ACP-CEE signée à Lomé le 15 décembre 1989 et la décision d'association du 25 juillet 1991 comportent toutes deux des dispositions visant au renforcement de la coopération régionale entre Etats ACP et départements et territoire d'outre-mer.

Le Pacifique Sud avec sept Etats ACP et les 3 PTOM français reste la zone géographique privilégiée par la CEE pour y mener des actions financées par le FED.

Aussi, au titre du VIIème FED, il est prévu d'attribuer pour cette zone :

- dans le cadre de Lomé IV, 35 millions d'Ecus (244 millions de francs) au titre de la coopération régionale (Papouasie, Nouvelle-

Guinée, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Samoa occidentales étant les Etats ACP concernés).

- dans le cadre de la décision d'association, 5,4 millions d'Ecus (37,7 millions de francs) sur un montant de 11,5 millions d'Ecus (80,3 millions de francs) consacrés à la coopération régionale, aux PTOM français de la zone.

III. LA SITUATION ECONOMIQUE DES DIFFERENTS TERRITOIRES D'OUTRE-MER

A. LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1. Les industries extractives

Le nickel demeure le seul minerai exploité de façon significative avec la fermeture d'une première mine de chrome, pour cause d'épuisement des réserves, et la suspension de l'exploitation d'une deuxième mine, en raison de la faiblesse des cours mondiaux. Moins de 10 000 tonnes de minerai précédemment stockées ont été exportées en 1992.

● L'effondrement du marché du nickel

Rappelons qu'avec 50 millions de tonnes, les ressources connues et estimées placent la Nouvelle-Calédonie en deuxième place, après l'Indonésie, pour les réserves mondiales avec 20 % du total.

La consommation apparente du nickel a diminué de 9 % en 1992.

La production d'aciers inoxydables (qui représente environ 60 % de la consommation totale de nickel) a toutefois légèrement augmenté en 1992, mais l'importance des stocks d'acier inox pesant sur les prix, des baisses de production sont attendues en 1993. De même, les disponibilités considérables de la CEI en nickel recyclé devrait peser fortement sur les cours mondiaux.

La production de nickel du monde occidental, estimée à 568 000 tonnes en 1992, est en baisse de 4 %.

Les prix de ventes ont ainsi fortement diminué en 1992, et notamment à partir du mois de septembre. A la fin 1992, le prix du nickel, exprimé en francs constants, était le plus bas de ces vingt dernières années : à ce niveau de prix, la quasi-totalité des producteurs perd de l'argent et aucun projet d'investissement nouveau n'est économiquement justifié.

● L'évolution de la production

La production de minerai humide en 1992 a été sensiblement équivalente à celle de 1991 avec 5,6 millions de tonnes et environ 100.000 tonnes en métal contenu.

Les exportations ont, en 1992, augmenté de 8 % en volume, mais ont diminué de 15 % en valeur, du fait de la baisse du prix moyen ; en 1992, la part exportée s'est élevée à 62,2 % contre 57,4 % en 1991. Les deux principaux marchés à l'exportation du minerai de nickel sont l'Australie et le Japon, avec respectivement 48,2 % et 46,8 % du tonnage total ; la France, en revanche, demeure le premier débouché pour les produits métallurgiques avec 30,7 % des quantités totales.

La principale entreprise du secteur, la société métallurgique Le Nickel, a produit 39 370 tonnes en 1992 (- 9,4 % par rapport à 1991) et exporté 39 990 tonnes (-3,2 %) seulement malgré la crise mondiale. La baisse des cours mondiaux a ainsi provoqué une baisse du chiffre d'affaires de près de 20 % en 1992 par rapport à l'année précédente.

La SLN a ouvert 6 % de son capital au groupe Nisshin Steel Co, principal producteur japonais d'aciers inoxydables, le 31 octobre 1992 ; la prise de participation devrait atteindre 10 % en 1994. En outre, des investissements industriels d'un montant de 440 millions de francs ont été effectués en 1992, portant à 1 243 millions de francs le montant total depuis le début du programme de modernisation lancé en 1989. La SLN a ainsi respecté avec trois ans d'avance les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis du Territoire.

Il n'en demeure pas moins que l'évolution de ce secteur apparaît préoccupante à moyen terme comme à long terme. A moyen terme tout d'abord, les évolutions monétaires défavorisant depuis 1992 la SLN à l'égard des autres producteurs de nickel en raison de la faiblesse des parités des dollars australiens et canadiens, les plus faibles de ces dix dernières années. A long terme ensuite, en raison de la pression conjuguée des arrivages massifs de métal en provenance de Russie et de la baisse de la demande mondiale due à une diminution conjoncturelle mais également structurelle de la consommation d'aciers inoxydables.

2. L'agriculture et la pêche

● **L'agriculture occupe une place encore importante dans l'économie néo-calédonienne puisqu'elle emploie 28 % de la population du Territoire (contre 38 % en 1983). Le dernier recensement agricole de 1991 relève toutefois une nette tendance à la concentration des exploitations agricoles, dont le nombre a diminué de 19 %, et de la surface agricole utile (SAU) en baisse également, de 20 %. Les neuf dixièmes des exploitations n'utilisent que 6 % de la SAU tandis que les exploitations de plus de 500 hectares qui ne représentent qu'à peine 1 % de l'effectif, regroupaient 35 % de la SAU en 1991. L'élevage extensif toujours majoritaire (93 %) est dorénavant moins extensif et se diversifie (élevage de cerfs). Les exploitations demeurent peu équipées puisque 10 % d'entre elles disposaient d'au moins un tracteur - dont le parc a toutefois augmenté de 20 %.**

● La politique foncière menée par l'ADRAF

L'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), établissement public d'Etat, a été créée par la loi du 9 novembre 1988, afin de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier. A cette fin, elle est habilitée à acquérir à l'amiable, des terres à vocation agricole, pastorale ou forestière, à procéder à leur aménagement en vue d'une meilleure mise en valeur et à les rétrocéder à titre payant ou gratuit ou à les donner en jouissance, soit sous forme de bail, soit sans aucune contrepartie financière. Elle dispose du droit de préemption depuis la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990.

Les attributaires, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, des groupements de droit particulier local (GDPL), ont le choix entre une attribution sous le régime de droit commun ou selon le droit coutumier.

Au total, sur quatre ans, de 1989 à 1992, plus de 75.000 hectares ont fait l'objet de décisions d'attributions foncières et plus de 63 000 hectares auront été effectivement transférés.

Plus de 50.000 hectares ont été attribués à des GDPL, 3.000 à des exploitants individuels mélanésiens, 10 000 à des exploitants individuels européens, 1.000 environ à des exploitants d'autres ethnies ainsi qu'à diverses collectivités publiques (communes, provinces).

Le stock foncier évalué en juillet 1989 à 85.000 hectares est désormais de 24.000 hectares, à attribuer en 1993 et les années suivantes.

D'après l'état d'avancement des dossiers, l'ADRAF estime qu'en 1993 les décisions d'attribution pourraient concerner 11.000 hectares :

- 6 500 dans la Province Sud,
- 4 500 dans la Province Nord.

Les tendances observées jusqu'à présent permettent d'estimer qu'un nouvel équilibre foncier global sur la Grande-Terre sera prochainement atteint, et qu'un des principaux objectifs des accords Matignon de 1988 sera ainsi rempli d'ici le référendum de 1996.

La répartition global du foncier a en effet évolué ainsi depuis 1989 :

Répartition du foncier sur la Grande-Terre

	1989	1992
Mélanésiens : terres de réserves des clans, des GDPL, des particuliers (en ha)	209.700	262.500
Européens et autres ethnies : terrains privés (en ha)	285.900	280.300

● **Les cultures industrielles**

La filière café constitue l'un des échecs les plus marqués de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie. Des plantations de caféiers existent depuis plus d'un siècle et la production a atteint 2 000 tonnes en 1939.

Avec le vieillissement des plantations, l'exode rural, les troubles politiques des années 1980, auxquels s'est ajoutée une sécheresse exceptionnelle et trois cyclones, la production a connu une dégradation régulière.

Ainsi, les surfaces cultivées ont été divisées par trois de 1983 (3 642 hectares) à 1991 (1 026 hectares) et la récolte de café ne s'est élevée qu'à 68 tonnes en 1992 (- 50 % par rapport à 1991). La

production de café torréfié a reculé de 4 % et les importations se sont, en conséquence, accrues.

En 1992, la production de coprah a atteint 62 tonnes contre 43 tonnes en 1991. Cette progression significative a permis de réduire sensiblement les importations en provenance du Vanuatu. La production commercialisée de coprah de la Nouvelle-Calédonie provient intégralement des îles Loyauté.

S'agissant des céréales, la diminution des surfaces cultivées a entraîné une baisse de la production, évaluée à 750 tonnes en 1992, pour les deux tiers du maïs. Les importations se sont donc élevées à 36.800 tonnes en augmentation de 87 %, le taux de couverture n'atteignant que 3 %.

● L'élevage

D'après les résultats du recensement général agricole de 1991, on observe une tendance à la diversification et à la concentration du cheptel. Ainsi, à l'exception des caprins, le nombre d'élevages est en diminution, et les effectifs augmentent. En conséquence, la taille moyenne des troupeaux croît en parallèle.

L'élevage bovin demeure la principale spéculation de l'agriculture calédonienne, principalement orientée vers la viande (moins de 5 % de vaches laitières), même si la filière cerf s'est développée rapidement. On relève également une augmentation de 87 % des volailles.

Les résultats obtenus par les principales filières sont donc encourageants ; cela se traduit par une amélioration régulière des taux de couverture des besoins locaux par la production intérieure.

● Les cultures vivrières, les fruits et légumes

Les cultures vivrières (igname, taro, patate douce, manioc, riz pluvial) cultivées sur de petites surfaces à la main, et destinées soit à l'auto-consommation, soit aux échanges coutumiers sont en régression de 70 % par rapport à 1983. La production commercialisée est également en baisse en 1992 avec 178 tonnes (- 40 % par rapport à 1991).

La production de légumes a diminué de 13,5 % en 1992, la baisse s'étant surtout ressentie dans la Province Nord (-51-% contre - 8,7 dans la Province Sud). La production commercialisée a donc baissé de 17 % et les importations ont crû de 22 % en volume.

Malgré un accroissement sensible des surfaces, le développement de la filière fruits a marqué une pause en 1992 et les ventes en gros ont régressé de 22 %.

● La pêche

Le secteur de la pêche se développe et se professionnalise.

En 1992, le nombre de navires et d'embarcations armés pour la pêche professionnelle, tous types confondus, s'élevait à 338 pour 779 marins locaux, contre 265 bateaux pour 652 marins en 1991. L'Ecole des Métiers de la Mer a offert des stages en 1992-1993 afin de développer la qualification des pêcheurs.

La pêche lagunaire, artisanale et traditionnelle, a produit 2.000 tonnes en 1991 (dernière année connue), exclusivement exportée.

La pêche côtière reste sous-exploitée en raison de l'étroitesse du marché local.

Les résultats de la pêche hauturière sont décevants.

La baisse de l'activité du secteur de la pêche au large n'a pas permis d'atteindre, en 1992, l'objectif de 1.000 tonnes exportées. Les exportations se sont en effet élevées à environ 125 tonnes sous forme fraîche et 800 tonnes sous forme congelée, soit un montant total de 260 millions de francs CFP, inférieur de moitié à celui de 1991 (450 millions de francs CFP).

Les accords de pêche avec le Japon qui sont arrivés à échéance en juin 1992 n'ont pas été renouvelés. La morosité du marché japonais du thon congelé en 1991-1992 a sans doute motivé la volonté des armateurs japonais de suspendre l'accord, d'autant que la redevance exigée par la partie française leur a semblé élevée.

L'accord de pêche France-Etats-Unis a été renouvelé pour un an à compter du 1er novembre 1992 bien que le bilan de la première année se soit avéré très décevant. En effet, aucun navire américain n'a pêché dans les eaux néo-calédoniennes.

Alors que 335 tonnes de crevettes ont été vendues sur le marché local en 1992, les 446 tonnes exportées mettent la crevette au second rang des exportations du Territoire. L'ensemble du secteur aquacole (hors recherche et hors emplois indirects) emploie directement une centaine de personnes.

3. Le secteur secondaire

● L'industrie est particulièrement faible en Nouvelle-Calédonie et ne représente (hors métallurgie) que 7 % du PIB. Il s'agit essentiellement de PMI : 85 % des entreprises ont moins de dix salariés.

Elles sont absentes d'un grand nombre de secteurs dans les industries de base mais aussi dans les industries de biens de consommation.

Le production de ces entreprises est essentiellement destinée au marché local (en dehors de quelques exportations marginales) et nécessite l'importation de la quasi-totalité des matières premières ou des fournitures.

Pénalisées par des coûts élevés des consommations intermédiaires et les charges sociales et salariales, les entreprises néo-calédoniennes se considèrent comme difficilement concurrentielles sur le plan international. De nombreuses PMI se sont développées à l'abri des protections douanières et craignent de ne pouvoir affronter la compétition qu'engendrerait la levée des contingentements. On enregistre ainsi une recrudescence des revendications protectionnistes émanant des entreprises les plus fragiles du fait des branches les plus exposées à la concurrence.

● Au 31 décembre 1992, le secteur de l'artisanat comptait 6.350 entreprises employant plus de 11.000 personnes, soit près de 17 % du total des actifs du Territoire. En outre, près de 23.000 personnes sont considérées comme directement concernées par l'activité des artisans.

● Le secteur du bâtiment-travaux publics

En 1992, 3.259 entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ont été recensées contre 2.983 en 1991, soit une hausse de 9,3 %. Elles emploient 6.000 salariés (contre 5 988 en 1991), ce qui représente 19 % de l'ensemble des salariés du Territoire hors secteur public.

Les entreprises artisanales patentées représentent 95 % des entreprises du BTP. En revanche, les autres entreprises qui constituent donc 5 % de l'effectif regroupent les deux-tiers des salariés de la branche.

Le nombre de permis de construire accordés en 1992 s'inscrit en progression de 13 % par rapport à 1991. La production de

ciment a été stable avec 90.400 tonnes. Il convient de relever que les importations de ciment, élevées en 1989 (8.380 tonnes), ont pratiquement cessé en 1992 (120 tonnes) grâce au développement de la production locale.

Le nombre de logements achevé diminue de 15 % en moyenne sur le territoire, il ne progresse fortement (+ 33 %), qu'à la périphérie de Nouméa.

Les investissements publics ont représenté 13 685 millions de francs CFP en 1992, essentiellement dus à la Province Sud. En 1993, ils sont estimés à 6 435 millions de francs CFP (hors le Centre Culturel J. M. Tjibaou et l'hôtel Méridien de Nouméa qui représentent 4 milliards de francs CFP environ).

4. Le tourisme

En 1992, le Territoire a accueilli 80.840 touristes et excursionnistes contre 83.524 l'année précédente, soit une diminution de 3,2 %. Cette évolution défavorable est due à la conjugaison de deux paramètres :

- la morosité persistante de la conjoncture économique internationale ;

- la récession enregistrée dans les économies australienne et néo-zélandaise, en dépit des campagnes touristiques de promotion entreprises sur ces deux marchés par le GIE « Destination Nouvelle-Calédonie ».

A l'exception des touristes français, dont l'importance résulte pour l'essentiel de relations familiales ou d'affaires, les principaux marchés touristiques de la Nouvelle-Calédonie en 1992 sont par ordre d'importance le Japon (32,8 %), l'Australie (21,4%) et la Nouvelle-Zélande (10 %).

La part globale de ces trois marchés pour l'activité touristique en Nouvelle-Calédonie a légèrement augmenté puisqu'elle représente 64,3 % du total en 1992 contre 63,3 % en 1991.

En 1992, la capacité hôtelière, y compris les gîtes mélanésiens en milieu tribal, s'établissait à 1 848 chambres, en progression de 4,5 % par rapport à l'année 1991. Le taux moyen de remplissage du Territoire s'est établi à 45 %, soit à un niveau identique à celui de 1991 (et à 56 % à Nouméa).

Le tourisme emploie 2.200 personnes.

En 1992, les principales réalisations ont été l'ouverture de l'hôtel Malabou Beach à Poum (Province Nord) et de l'Hôtel Club Méditerranée de Hienghène (Province Nord) ainsi que l'arrivée du navire de croisière Club Med II (décembre 1992) dont le port d'attache sera Nouméa.

Les principaux projets pour l'année 1993 concernent :

Pour la Province Sud :

- le lancement du chantier du Méridien à Nouméa (pointe Magnin), ouverture prévue fin 1994 (253 chambres), pour un investissement total de 491 millions de francs français,**
- l'extension prévue de l'hôtel du Kuendu Beach à Nouméa,**
- l'extension prévue du Surf Novotel à Nouméa,**
- la rénovation de l'hôtel Turtle Club à l'île Ouen,**
- la réalisation, d'un golf à Tina (Nouméa),**
- la rénovation et l'agrandissement de l'aquarium de Nouméa,**
- le projet de centre culturel Jan-Marie Tjibaou sur la baie de Magenta à Nouméa,**

Pour la Province Nord :

- le projet d'hôtel-casino 3 étoiles à Koné,**
- le projet de base nautique à Koumac,**

Pour la Province des îles Loyauté, on peut recenser un projet d'hôtel à Lifou.

B. LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Après avoir dressé le bilan de l'activité des principaux secteurs de l'archipel polynésien en 1992, votre rapporteur pour avis insistera sur l'impact économique de la prolongation du moratoire sur les essais nucléaires.

1. L'agriculture et la pêche

a) L'agriculture

L'agriculture a longtemps constitué l'activité de base de l'économie polynésienne. Elle se concentrait alors essentiellement sur quelques produits d'exportation (coprah, vanille, café) et sur des cultures vivrières en majeure partie autoconsommées.

L'installation du centre d'expérimentation du Pacifique puis le développement de l'industrie touristique ont provoqué une expansion rapide du marché de l'emploi ainsi qu'une forte hausse des revenus. Les activités rurales, restées de type traditionnel, ont dès lors été jugées insuffisamment rémunératrices et ont été progressivement délaissées.

L'augmentation de la population (+ 22 % entre 1983 et 1992, soit 203.600 habitants contre 166 750 neuf ans plus tôt), l'augmentation des revenus et le transfert important des populations des îles vers la zone urbaine de Tahiti, où elles ont côtoyé un nombre croissant d'expatriés, ont tout à la fois stimulé la demande de produits agricoles et modifié les habitudes alimentaires. Les agriculteurs locaux n'étant pas en mesure de faire face à cette demande, celle-ci n'a pu être satisfaite que par un recours généralisé et massif aux importations qui ont atteint environ 17,6 milliards de francs CFP en 1992 et couvrent 80 % des besoins alimentaires du territoire.

Parallèlement, les cultures d'exportation traditionnelles ont connu un déclin prononcé, aggravé par l'évolution défavorable des cours mondiaux.

Le développement d'un secteur agricole moderne en Polynésie se heurte au demeurant à de multiples obstacles et handicaps : manque de terres (les terres exploitées ne représentent que 7 % des terres immergées et sont consacrées, pour les 3/4, aux cocoteraies), dispersion géographique, problèmes fonciers, circuits de

commercialisation indaptés, niveau insuffisant de formation des agriculteurs, faiblesse ou inexistence des organisations professionnelles.

● Les livraisons de coprah, production traditionnelle polynésienne, se sont élevées à 10.130 tonnes en 1992, soit un niveau comparable à celui obtenu en 1991. Les exportations d'huile brute ont été quasiment divisées par deux (4 466 tonnes en 1992 contre 8.380 en 1991).

La baisse de la qualité de l'huile de coprah a amené le Territoire à encourager une production de qualité. Les décisions adoptées le 13 octobre 1992 instituent une appellation «*monoï de Polynésie française*», garantissant des prix à la production et améliorant le circuit de commercialisation.

La filière bénéficie de la bonne tenue des cours mondiaux (quoiqu'irréguliers) ; en revanche, concurrencée sur le marché de l'huile brute, l'industrie du cocotier doit se diversifier.

● La production de vanille, 45 tonnes en 1992 (- 21 %), a souffert du passage du cyclone Wasa. Le programme de développement de la filière n'est toujours pas inscrit au VIIème FED.

● Les exploitations maraichères du territoire, concentrées à Tahiti, couvrent près de 60 % de la consommation locale et la production de légumes sous abri s'intensifie progressivement.

Le développement de la culture de la pomme de terre, encouragé aux Iles Australes, a rencontré des problèmes de sécheresse et la production commercialisée a diminué d'un tiers en 1992. La production commercialisée de fruits, évaluée à 8.580 tonnes en 1992 est également en régression par rapport à l'année précédente. Elle est partiellement transformée par des usines de fabrication de jus de fruits situées à Moorea (ananas) et à Taravao. L'activité de cette dernière ne fait que démarrer.

Rappelons enfin qu'exportateur net de café jusqu'en 1964, le Territoire est importateur net depuis cette date. La récolte a été divisée par quatre en 1991 (4 tonnes contre 13 tonnes en 1991).

L'horticulture ne vise actuellement que la demande locale mais l'exportation est envisagée.

Le cheptel bovin est estimé à 7.000 têtes, chiffre qui met en évidence une régression considérable du troupeau depuis les années soixante, du fait de la régression de l'élevage traditionnel "sous cocoteraie". Bien que sa productivité se soit améliorée, l'élevage bovin se heurte à des contraintes d'ordre naturel (relief) ou

économique. La production contrôlée à Tahiti a chuté considérablement en 1992. L'élevage laitier ne couvre que 24 % des besoins.

L'élevage porcin s'est également modernisé, avec une concentration des élevages et une nette diminution des petits élevages familiaux. L'effectif total du cheptel porcin est estimé à 18.000 têtes, dont les trois quarts sont détenus par 20 éleveurs.

La production locale de viande porcine, en hausse depuis 1987, couvre 66 % de la demande du territoire.

L'aviculture, deuxième production animale en valeur après celle du porc, est surtout orientée vers la production d'oeufs, qui couvre l'essentiel des besoins du territoire. En revanche, l'essentiel de la consommation locale de poulets de chair est couvert par les importations.

Les autres activités d'élevage (lapins, apiculture) sont peu développées. L'élevage extensif d'environ 12.000 caprins procure néanmoins des revenus complémentaires aux habitants des Australes et des Marquises.

Un programme de reboisement a été défini pour accroître la superficie du massif forestier polynésien utilisable pour la production de bois (actuellement estimée à 9.300 hectares) et remédier à la dépendance du territoire à l'égard des importations de bois. Sa mise en oeuvre a été freinée par diverses difficultés.

b) La pêche

Elaboré dès 1988, le projet de constitution d'une flottille semi-industrielle s'est concrétisé avec la mise en service de deux autres unités ont été armées en 1992 et une troisième en 1993, toutes trois produites par le chantier naval du Pacifique Sud. Mis au point dans le cadre du contrat de plan Etat-Territoire, ce projet prévoit à terme le lancement de 18 navires de ce type. Un programme de construction de 5 nouveaux thoniers polyvalents, financés partiellement par le FED, est en cours de réalisation.

Le programme prévoit également des mesures d'accompagnement (formation, mise en place de structures de commercialisation, création et amélioration des infrastructures pour l'avitaillement et le stockage frigorifique des prises, étude des ressources).

D'initiative publique dans un premier temps, les actions de développement du secteur de la pêche hauturière sont aujourd'hui relayées par des intervenants privés ; la société «ID pêche» a ainsi mis à l'eau quatre palangriers à la fin de l'année 1992, et deux autres entreprises ont prévu l'armement prochain de 4 unités également destinées à la pêche au large.

Quant à la pêche artisanale, elle est une activité informelle qu'il est difficile d'appréhender, faute d'information disponible. Bien que contribuant à l'effort de pêche, cette flottille n'a fait l'objet, jusqu'à présent, d'aucun recensement.

Les accords de pêche industrielle avec le Japon (1979) et la Corée (1980) ont été simultanément suspendus.

La négociation tenue à Tokyo en mai 1992 en vue du renouvellement de l'accord-cadre n'a pu aboutir ; les thoniers japonais ne disposent donc plus de licences de pêche en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna depuis juin 1992.

Les armateurs japonais et coréens, soumis à une forte concurrence de la part de pays à très faibles coûts de production (Indonésie, Philippines,...) ont réduit leur activité. Ils semblent aussi se détourner de nos zones économiques où le coût des licences est nettement plus élevé que dans celles relevant des micro-Etats de la région. Pour autant les thoniers japonais et coréens continuent à effectuer de nombreuses opérations commerciales à Nouméa et Papeete ; une reprise des accords apparaît possible, au moins avec la Corée. Les conditions d'un nouvel arrangement seront d'abord fonction des surplus de quotas disponibles, des conditions et des besoins exprimés par les territoires concernés, régulièrement associés à ces négociations.

Par ailleurs, les aptitudes de certains lagons de la Polynésie ont permis depuis une vingtaine d'années le développement de la perliculture. Ce développement a connu une croissance pendant les 5 dernières années pour atteindre un chiffre d'exportation de 4,2 milliards de FCFP, soit 86 % des exportations des marchandises originaires du territoire.

Les exportations ont cependant diminué de 4,6 % en 1992, alors que les prises ont augmenté de 36,5 %.

L'activité de production de la perle noire emploie aujourd'hui 3.000 personnes, disséminées sur une trentaine d'îles.

2. Le secteur secondaire

a) L'industrie et les mines

Le secteur industriel occupe une place modeste dans l'économie polynésienne, avec 7 % du PIB en 1990.

On recensait en 1992 1.750 entreprises dont près de 95 % employaient moins de dix salariés.

Composé en grande partie de petites entreprises artisanales manufacturières, le secteur industriel polynésien, hormis quelques entreprises qui produisent des articles à base de monoi, n'a pas de véritable vocation à l'exportation : son activité est principalement tournée vers l'importation-substitution.

En 1992, si la branche des auxiliaires du bâtiment a tiré un court profit de l'effort de reconstruction nécessité par le passage du cyclone Wasa, la conjoncture difficile que connaît le secteur du bâtiment et des travaux publics n'a pas permis par la suite de conforter cette légère reprise.

Les résultats de l'industrie agroalimentaire apparaissent quant à eux en retrait par comparaison avec l'année 1991 ; cette branche a globalement souffert du ralentissement de la consommation des ménages polynésiens observé en 1992 tandis que la pénétration sur ce marché de produits étrangers, sans cesse plus concurrentiels, a suscité une redistribution défavorable des parts de marché.

En revanche, l'activité dans la branche parachimie s'est avérée plus soutenue. L'obtention, par les fabricants locaux de cosmétiques, de l'appellation d'origine contrôlée «*Monoi de Polynésie*», constitue un encouragement sérieux au développement futur de la production de monoi.

L'épuisement des réserves de phosphates de Nauru, prévu d'ici à une dizaine d'années, pourrait permettre l'écoulement du minerai de l'atoll de Mataiva dont le gisement a été découvert en 1976 sur les marchés australien et néo-zélandais. La production annuelle du gisement, d'une valeur approximative de 54 milliards de francs CFP, serait estimée entre 1 et 1,2 million de tonnes. Cependant, en raison de l'opposition d'une partie des habitants, aucune concession minière n'a été accordée jusqu'à présent.

b) Le bâtiment-travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics joue un rôle moteur au sein de l'économie polynésienne. Avec plus d'un millier d'entreprises recensées, il offre près de 9 % des emplois et contribue à hauteur de 9 % environ également à la formation du PIB marchand.

Cependant, la prédominance des très petites entreprises artisanales (82 % emploient moins de cinq salariés), constitue un handicap sérieux pour ce secteur. De plus, cette situation est aggravée par la programmation irrégulière des appels d'offres publics qui entraîne des ruptures dans le plan de charge des entreprises.

En 1992, les entreprises spécialisées dans les travaux routiers ont souffert d'un plan de charge en forte régression, en raison de la diminution de 17 % des dépenses liquidées par la Direction de l'Équipement, occasionnant des licenciements et la mise en congé d'une partie du personnel.

La situation des autres entreprises du génie civil a été globalement plus favorable grâce à la poursuite de chantiers importants, tels les travaux d'aménagement du port de la presqu'île de Tahiti, d'agrandissement ou de réfection de pistes d'aviation et de construction de quais dans les archipels.

Le volume d'affaires traité par les entreprises de gros oeuvre ne semble avoir été satisfaisant qu'au cours du troisième trimestre, en particulier grâce aux commandes publiques de l'État et du Territoire.

3. Le tourisme

L'activité touristique représente une des plus importantes ressources productives de la Polynésie française, générant environ 950 MFF de recettes par an et employant quelque 8 % des actifs (5.200 personnes).

Après une progression faible du nombre de visiteurs de 1970 à 1985, autour de 100.000 touristes par an, les années 1985-1986 ont vu une forte croissance de la fréquentation touristique (161.000 personnes en 1986), essentiellement américaine, grâce à la mise en service d'un paquebot de croisière basée à Papeete mais qui cessa très vite ses activités. La réduction de la fréquentation

touristique américaine s'est accentuée après la guerre du Golfe et n'a toujours pas repris.

De surcroît, la capacité d'hébergement à Tahiti et Mooréa a été temporairement réduite en décembre 1991 et au début de 1992 par suite des dommages occasionnés à plusieurs hôtels par le cyclone Wasa.

L'année 1992 a toutefois été marquée par un léger redressement de la fréquentation touristique avec 126.600 touristes (+ 2.1% par rapport à 1991).

Les résultats de la fréquentation touristique du territoire au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

	1990	1991	1992
Nombre de visiteurs	132 300 (1)	121 000 (2)	123 600
Nuitées touristiques	1 400 000	1 240 000	1 284 000
- (dont nuitées hôtelières)	917 000	800 000	801 500
Nord-Américains	46 200	37 800	39 500
Européens non Français	25 500	24 600	26 400
Français de Métropole	21 100	19 800	19 700
Pacifique (Total)	34 000	33 000	31 800
(dont Japonais)	14 000	13 800	14 800
(dont Australiens	8 900	7 400	6 400

(1) dont 107. 200 à l'hôtel parmi lesquels 40.950 Nord-Américains, 13.800 Japonais, 23.300 Européens, 13.500 Australiens et Néo-Zélandais mais seulement 8.200 Français.

(2) dont 96. 000 à l'hôtel.

4. L'impact économique des interventions publiques en Polynésie Française

● En dépit des transferts de compétences opérés depuis 1984 au profit du Territoire, le poids économique de l'Etat en Polynésie française reste très important.

Les engagements de l'Etat en Polynésie française ont représenté 112 434 millions de francs CFP en 1992, montant en augmentation de 1,5 % par rapport à 1991, comme le montre le tableau ci-après.

Récapitulatif des interventions de l'Etat (en millions de FCFP)	1990	1991	1992	Variations 1992/1991
Dépenses ordonnancées à caractère civil	40 269	42 375	45 701	7,8 %
● Dépenses liées à la politique conventionnelle	29 530	30 728	32 461	5,6 %
Dépenses ordonnancées à caractère militaire (1)	56 801	56 882	54 288	-4,8 %
Dépenses sans ordonnancement préalable (2)	6 689	7 160	8 122	13,4 %
Dépenses des établissements publics nationaux	4 293	4 348	4 323	-0,6 %
Total des opérations à caractère définitif	108 052	110 765	112 434	1,5 %
Prêts de la Caisse française de développement, de la Caisse des dépôts et consignations et du Crédit local de France (décaissements)	21 252	10 097	10 169	0,7 %

Source : Haut-commissariat de la République

(1) Forces armées et CEA

(2) Principalement pensions et retraites

Les autres organismes publics nationaux (RFO, IFREMER, ORSTOM...) interviennent, sur le Territoire, pour un montant de 4.300 millions de francs CFP environ.

Notons que le bilan d'exécution du contrat de plan 1992-1993 arrêté au 31 décembre 1992, est marqué par la faible réalisation des programmes prévus : ainsi le taux d'engagement des crédits de l'Etat n'excède pas 55 %. En particulier, les projets agricoles, d'assainissement et de formation professionnelle, souffrent d'importants retard.

Pour l'année 1992, l'Etat a versé 2.111 millions de francs CFP au titre du contrat de Plan.

Les dépenses locales du CEA et des forces de souveraineté, après trois années de croissance ininterrompue, ont fléchi de 3,6 % en 1992 ; le recul a été en partie compensé par l'augmentation simultanée des dépenses militaires locales (+ 3 %). Au total, près de 41 milliards de francs CFP ont été injectés pour cette période dans l'économie polynésienne. Les entreprises locales et le Territoire (perte de recettes fiscales) ont été seuls touchés par les restrictions de dépenses tandis que les frais de personnel ont poursuivi, dans le même temps, leur progression régulière.

● L'annonce, le 8 avril 1992, de la suspension des essais nucléaires, laissant présager un ralentissement des transferts publics et, partant, de la demande publique et privée, a profondément affecté l'économie polynésienne.

Pour permettre au Territoire de faire face dans de bonnes conditions aux contraintes de l'année 1992, des mesures immédiates ont été décidées dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 14 mai 1992 :

- versement, le 3 juillet 1992, d'une somme de 40 millions de francs français au titre d'une compensation entre le forfait douanier et la taxation ad valorem pour solder l'exécution de la convention CEA-CEP/Territoire venue à expiration le 30 juin 1992 ;

- prorogation du 1er juillet au 31 décembre 1992 de la convention douanière et de coopération CEA-CEP.

D'autres mesures ont également été arrêtées pour faciliter l'exécution du budget du territoire pour 1992 et maintenir un niveau d'investissement suffisant.

Le budget primitif du Territoire, présenté tardivement, et adopté seulement le 27 mars 1993, a pris en compte les dispositions financières contenues dans l'accord-cadre du 27 janvier 1993 entre l'Etat et le Territoire, et notamment le versement de 3 milliards de francs CFP (à comparer aux recettes propres du Territoire évaluées pour 1993 à 51,9 milliards de francs CFP), à titre de compensation de la perte de recettes fiscales en 1992.

Pour permettre au Territoire de faire face à ses difficultés immédiates de trésorerie une avance d'un montant de 165 millions de francs français a été consentie pour l'année 1993, remboursable intégralement au 31 décembre 1993.

Le collectif budgétaire du 11 juin 1993 a amorcé une profonde réforme fiscale avec l'instauration, pour la première fois dans l'histoire du Territoire, d'une imposition sur les revenus salariaux et assimilés (pensions, retraites...). La contribution de solidarité territoriale, applicable depuis le 1er juillet 1993 et qui devrait rapporter 1.490 millions de francs CFP et l'instauration de nouveaux droits et taxes à l'importation participent à la poursuite l'assainissement des comptes publics et sociaux du Territoire.

A ce titre, il a évalué qu'il lui faut dégager, à cette fin, des recettes de l'ordre de 24 milliards de francs CFP par an pendant dix ans.

Lors de la visite effectuée en Polynésie française à la fin du mois de juin 1993, le ministre des départements et territoires d'outre-mer a confirmé l'engagement du Gouvernement d'accompagner l'effort de réformes engagées par la Polynésie française dans le cadre d'un partenariat renouvelé. Dans ce but, la préparation du projet de loi d'orientation pour le développement économique social et culturel de la Polynésie française a donné lieu à plusieurs réunions de travail avec la délégation polynésienne conduite par le Président du Gouvernement du Territoire.

Le Gouvernement arrêtera prochainement un projet de loi, qui sera soumis à la consultation de l'assemblée territoriale et du conseil économique, social et culturel de la Polynésie française et déposé sur le bureau du Parlement dès que possible.

C. WALLISET FUTUNA

1. L'agriculture et la pêche

● Les terres utilisables ou cultivées étaient, en 1992, estimées à 7.100 hectares, alors que les terrains stériles ou menacés de dégradation occupaient 10.000 hectares. La population étant de 13.700 habitants sur l'ensemble du Territoire, les terres cultivées représentent une moyenne de 0,06 hectare par habitant. Les cultures vivrières sont justes suffisantes pour couvrir les besoins locaux. Ces contraintes naturelles sont aggravées par un régime foncier fondé sur l'indivision et l'inaccessibilité des terres et par un système d'échanges coutumiers freinant la monétarisation de l'économie.

Les cultures maraichères tentent de s'implanter en raison de la diversification de la consommation locale qui conduit à de fortes importations. La situation est semblable pour les cultures fruitières qui se heurtent aux mêmes difficultés. L'autosuffisance alimentaire demeure encore un objectif.

La seule unité semi-industrielle d'élevage porcin voit son développement limité par le coût des aliments importés ; l'élevage avicole est, quant à lui, globalement insuffisant face à une demande croissante.

● L'activité de pêche, essentiellement artisanale, reste encore peu développée, même si elle connaît une forte augmentation (70 tonnes en 1991, 160 tonnes en 1992).

2. Le secteur secondaire

La construction du premier lycée du Territoire (juillet 1992-mars 1993) a puissamment soutenu le secteur du bâtiment-travaux publics. Le régime foncier freine cependant le développement de la construction de logements, en raison de l'absence de cadastre et du régime foncier de l'indivision.

3. Le tourisme

L'activité touristique est encore peu développée pour le Territoire, du fait de l'éloignement de ces îles et du monopole exercé, pour la desserte aérienne, par Air Calédonie International. La capacité hôtelière est donc très limitée (29 lits en 1992, connue en 1990).

Une nouvelle aérogare, financée par l'Etat et le Territoire, est cependant en construction (août 1993-décembre 1994).

4. Les interventions de l'Etat et des Communautés européennes

● Au titre du contrat de plan 1989-1993, les financements apportés par l'Etat se sont élevés -au 31 décembre 1992- à 50,5 millions de francs, soit un taux d'exécution de 95 %. Un nouveau contrat de plan portant sur les années 1994-1998 est en cours de négociation.

● Les concours de l'Etat

L'Etat verse au budget territorial une subvention d'équilibre et finance le transport des élèves boursiers. Il accorde également des subventions destinées à financer, soit des opérations d'investissement, soit des dépenses de fonctionnement, ces concours étant apportés par les ministères techniques. Enfin, le FIDES (général et local) intervient pour financer des équipements publics.

● Les concours des Communautés européennes

Au titre du Vème FED, deux conventions avaient été signées avec le Territoire pour un montant de 1,450 million d'écus.

Au titre du VIème FED, deux conventions ont été signées avec le Territoire :

- la première qui concernait l'électrification de Futuna a été achevée en 1991 pour un coût final de 2,2 millions de francs français ;

- la seconde concernait les travaux d'amélioration routière du Territoire. L'intégralité des montants disponibles a été engagée et 9,7 millions de francs français ont déjà été réglés.

Au titre du VIIème FED, une enveloppe de 5,1 millions d'écus (33,6 millions de francs français) a été notifiée. Son utilisation, encore à l'étude, devrait porter sur la poursuite des travaux d'infrastructures routières et l'étude du port de Futuna.

D. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Pour la première fois, un parlementaire en mission s'est rendu dans les TAAF : notre collègue M. Henri GOETSCHY a effectué une mission de contrôle, au titre de rapporteur spécial de la Commission des Finances, dans les îles Crozet, Kerguelen et Amsterdam, au mois de janvier 1993.

Le rapport d'information qui en résulte (n° 279 du 28 avril 1993) constitue désormais une référence. Les développements qui suivent s'en inspirent.

● Le coût budgétaire représentait, toutes dépenses confondues, un engagement financier de l'ordre de 280 millions de francs.

Le budget des TAAF, proprement dit, s'est élevé en 1992 à 147 millions de francs. Les ressources propres se sont développées de manière significative et représentent aujourd'hui près de 16 % du budget du Territoire. Parmi celles-ci, les droits liés à l'immatriculation des navires au pavillon des TAAF avaient représenté, en 1992, 1,7 million de francs.

L'extension aux navires de commerce de cette immatriculation, qui permet aux armateurs de bénéficier d'allègement de charges sociales directes (le coût de l'équipage est réduit en raison de l'emploi de marins étrangers) et indirectes, a été réalisée par décret du 4 août 1993. L'ensemble de la flotte de la Compagnie générale maritime étant désormais immatriculée sous ce pavillon, les ressources du Territoire en seront d'autant accrues.

Une autre ressource propre pourrait être appelée à se développer.

Les droits de pêche ont représenté 5,1 millions de francs en 1991. Aux redevances versées par des bateaux ukrainiens devraient s'ajouter, en 1994, celles versées par des bateaux français armés par le groupe de distribution Intermarché. L'étendue de la zone économique exclusive des TAAF - la superficie de l'Europe occidentale - et l'exacerbation des difficultés d'exploitation de la ressource en Europe pourraient conduire au développement de la pêche en eau profonde de nouvelles espèces au large des Kerguelen.

● Les activités économiques

Les TAAF ont confirmé leur vocation de « terres scientifiques » avec la construction d'une nouvelle station de poursuite des satellites qui permettra au CNES « d'acquérir » les satellites d'observation de la terre dès la première orbite, qu'ils soient lancés de Kourou ou même du Japon ou encore d'Inde. La station doit être opérationnelle fin 1993.

Pour la première fois, en 1993, une centaine de touristes ont débarqué sur les îles, désormais desservies par un voyageur américain. Il s'agit d'un tourisme à caractère scientifique limité à quelques heures. Mais cette activité ne peut avoir qu'un avenir limité, en raison de son coût (environ 60.000 francs par personne par personne) et de la fragilité de l'écosystème de ces îles.

● Les activités scientifiques

La construction d'une piste d'atterrissage à proximité de la station Dumont d'Urville en Terre-Adélie a été achevée, fin février 1993, plus de dix ans après que le principe ait été décidé.

Le vol inaugural, après « validation » de la piste par des experts, devrait avoir lieu en janvier ou février 1994 si les problèmes de financement sont résolus d'ici cette date.

Votre rapporteur pour avis rappelle que les travaux de construction ont atteint 100 millions de francs programmés de 1987 à 1993 et que la desserte aérienne améliorera notablement la vie des scientifiques sur ce « sixième continent ». Il conviendrait donc que ce vol se déroule au plus vite.

● Le projet de la station scientifique Dôme C en zone australienne, dont la création a été annoncée en février 1990 connaît une phase active, avec l'envoi d'une expédition chargée de trouver un site à 1.000 kilomètres de la côte. Elle doit déterminer le point précis où le forage glaciaire le plus profond de l'Antarctique, but du projet, pourra être entrepris. Rappelons que le projet, qui dépend du Ministère de la Recherche, doit être financé de façon paritaire par la France et l'Italie pour 17 millions d'écus de 1992 à 1996 ; le coût de fonctionnement étant estimé pour les années 1997 à 2000 à 19 millions d'écus.

*

* *

Suivant votre rapporteur pour avis, la Commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable aux crédits consacrés aux territoires d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1994.